



AU SOMMAIRE

LA NATURE EN VILLE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN	2
NATURE EN VILLE : L'EXEMPLE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE	8
LA VILLE : CONTRE NATURE ?	11

NATURE EN VILLE ET VILLE CONTRE NATURE



Plus de la moitié de l'humanité vit désormais en ville alors qu'il n'y avait que 14 % de citadins il y a un siècle. Ce mouvement s'est traduit par une expansion urbaine sans précédent, qui s'est réalisée au dépend des espaces naturels environnants. La nature est alors réapparue en ville sous différentes formes. Selon la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'assemblée nationale, la **nature en ville** désigne à la fois la **biodiversité** présente dans **l'espace urbain** (la flore et la faune, ainsi que les écosystèmes du milieu urbain) mais aussi **l'enjeu de politique publique** qui consiste non seulement à **préserver ou restaurer la biodiversité**,

mais également à "travailler" avec la nature pour améliorer la **qualité de vie dans les villes**¹.

Cela traduit notamment un besoin social de nature. Celui n'a d'ailleurs jamais été aussi fort, du fait notamment des confinements liés à la crise sanitaire. Selon un sondage OpinionWay pour "Les Echos" et Euroméditerranée, mené en 2022, 69 % des personnes interrogées, plébiscitent une cité végétalisée ou "renaturée". Un taux qui bondit à 81 % dans les catégories des 18-24 ans et des 25-34 ans. Selon le sociologue Ronan Chastellier, l'aspiration au vert "va au-delà de quelques plantes décoratives destinées au seul paysage.

Il s'agit d'un besoin vital de respiration, comme si l'on devait maintenant toujours envisager la métaphore du 'poumon' en politique de la ville."

Ces fortes attentes et les changements globaux liés à l'adaptation climatique interrogent particulièrement les politiques urbaines actuelles. La nature en ville doit trouver désormais sa place au cœur des démarches de planification et de projets urbains. Au travers d'exemples, cette publication démontrera que l'émergence de cette ville végétale offre de nombreux avantages. Toutefois, sa mise en œuvre peut également se confronter à des contraintes et ouvrir à certaines controverses.

LA NATURE EN VILLE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN ?

**LISE BOURDEAU
LEPAGE,
PROFESSEUR
DE GÉOGRAPHIE,
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN
LYON 3**

L'intérêt renouvelé pour la nature en milieu urbain vient en effet d'une sensibilité écologique liée notamment aux accidents dommageables pour l'environnement qui s'enchaînent depuis les années 1970. Cette sensibilité a même débouché sur le concept d'anthropocène ('l'ère de l'Homme'), le fait que l'activité des sociétés humaines a un impact significatif sur notre planète à toutes les échelles et sur tous les territoires [...] L'individu est toujours un 'homo economicus' mais il recherche également un bien-être immatériel et fait, de l'introduction de la nature en ville et de son contact, un élément incontournable à son épanouissement personnel et à sa santé aussi bien physique que mentale.²

² <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/la-nature-en-ville-facteur-de-sante-et-de-bien-etre-points-de-vue-de-lise-bourdeau-lepage-et-florence-marin-poillot/>

³ Cf. interview de Alix Cosquer, « Urbains, mettez vous au vert » in La vie, 23/04/2021. <https://www.lavie.fr/ma-vie/sens-et-sante/urbains-mettez-vous-au-vert-72832.php>

⁴ Mission économie de la biodiversité <https://www.nature-en-ville.com/sites/nature-en-ville/files/document/2020-04/BIODIV-2050-N19-FR-MD-WEB%5B1%5D.pdf>

⁵ Dr. Maria NEIRA : Directrice du Département Santé publique, déterminants sociaux et environnementaux de la santé à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

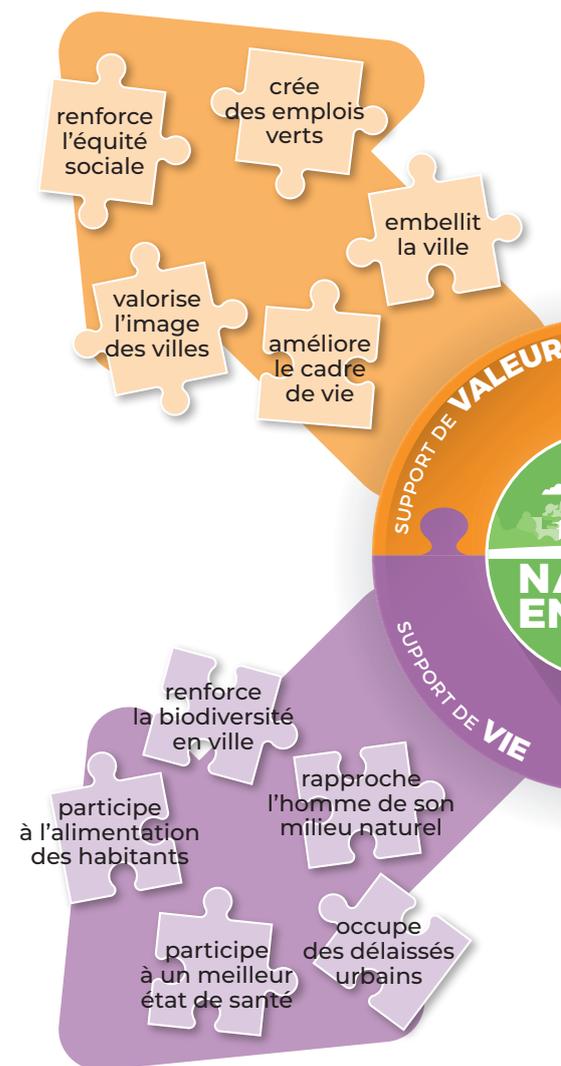
⁶ Fonds verts : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

LA NATURE EN VILLE : SUPPORT HUMAIN

En 2015, un sondage réalisé dans le cadre de la Fête de la nature révélait que 96 % des Français interrogés percevaient la nature comme un "lieu de bien-être et de ressourcement". Ce sentiment se confirme scientifiquement comme l'atteste **Alix Cosquer, chercheuse** en psychologie environnementale et psychologie de la conservation à l'Université de Bretagne occidentale : "**la nature soigne nos maux** et, plus que cela, elle **améliore aussi nos capacités et nos fonctions cognitives**, en réduisant la fatigue et en restaurant notre capacité d'attention, si sollicitée par la vie quotidienne. Elle **participe également à notre bien-être physique** : réduction de la douleur, de la pression artérielle, de l'obésité ou encore accélération de la guérison et prévention de certaines maladies"³.

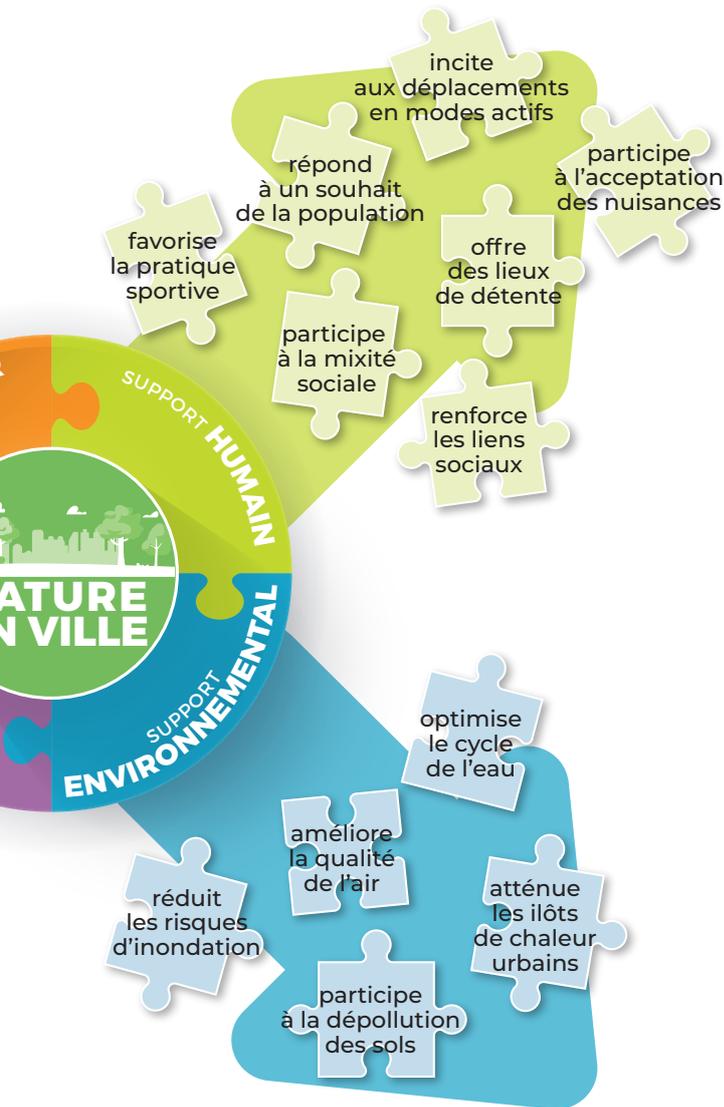
L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pointe également ce lien étroit entre nature et santé publique. Dans son guide Biodiv'2050 Santé et biodiversité : nécessité d'une approche commune⁴, la Dr. Maria NEIRA estime que "**la biodiversité est un des déterminants majeurs** et une des clefs pour l'obtention d'un **meilleur niveau de santé**. Toute personne peut faire le constat de cette interrelation forte au quotidien"⁵.

Au niveau local, les élu.es prennent conscience de l'importance d'intégrer la nature dans leurs projets. On peut ainsi citer en exemple le Parc Novaciéries à Saint-Chamond avec ses 600 arbres plantés ou la cour d'école OASIS à Firminy, qui s'inscrit dans le



Source : epures - Observatoire des transitions environnementales

grand plan national de restauration écologique du bâti scolaire et d'objectifs pour végétaliser les cours d'école, accompagnés par les fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)⁶.



de l'école élémentaire Waldeck-Rousseau à Firminy ont été complètement transformés. Baptisé « OASIS », le projet a été inauguré en 2021 après 4 mois de travaux où une grande partie du goudron qui empêchait l'infiltration des eaux de pluie a été supprimée pour laisser place à des espaces végétalisés et à de nombreux points d'eau. Des bancs en bois ont été installés ainsi qu'un certain nombre d'aménagements adaptés aux besoins de l'équipe pédagogique, tels qu'un petit jardin ou des estrades.

Parallèlement, les espaces de nature en ville facilitent les rencontres, les liens sociaux qui sont primordiaux pour éviter l'isolement. Les jardins partagés, les squares et autres endroits fréquentés de nature en ville, représentent ainsi des lieux privilégiés de rencontres, d'échanges, de discussions, de rencontres, nécessaires pour une vie en société et retrouver un sens partagé. Il est donc important que nos lieux de vie, nos espaces de travail soient emprunts de nature afin de préserver une certaine santé physique et mentale de la population.



La cour OASIS de l'école Waldeck-Rousseau

Ce dernier exemple illustre parfaitement le lien entre santé et nature en ville, sur un site accueillant une population d'enfants et l'engagement de Saint-Etienne Métropole à réinstaller la biodiversité dans la ville via le réaménagement des cours d'école. C'est dans ce cadre que les 1 500 m² de cour extérieure



LA NATURE EN VILLE : SUPPORT ENVIRONNEMENTAL

La nature permet de "réparer" les dégradations des activités humaines en luttant efficacement contre deux des principaux enjeux environnementaux de notre époque : le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique.

En ville, les espaces de nature jouent le rôle de **puits de carbone** situés au plus proche des émissions. En **captant le CO₂** pour leur photosynthèse, les végétaux contribuent à limiter la présence d'un gaz qui est en partie responsable de l'effet de serre et dont la **concentration** à l'échelle planétaire, a **augmenté de 40% en un siècle**⁷. Ainsi, un arbre adulte absorbe environ 30 kg de CO₂ par an.

De plus, les arbres stockent du gaz carbonique dans leur tronc et leurs branches. Ils emmagasinent ainsi jusqu'à 800 kg de CO₂ au cours de leur vie⁸.

La présence de végétation permet également le **rafraîchissement des villes**. Outre l'ombre que peuvent fournir les arbres, l'**évapotranspiration** des végétaux permet de rafraîchir l'air en l'humidifiant et **évite** ainsi la **création d'îlots de chaleur urbains** (ICU). En effet, ceux-ci se matérialisent

par une différence de l'ordre de 5°C entre le centre-ville de Saint-Étienne et sa périphérie, comme l'a montré la publication d'épures sur les ICU de juillet 2020⁹.

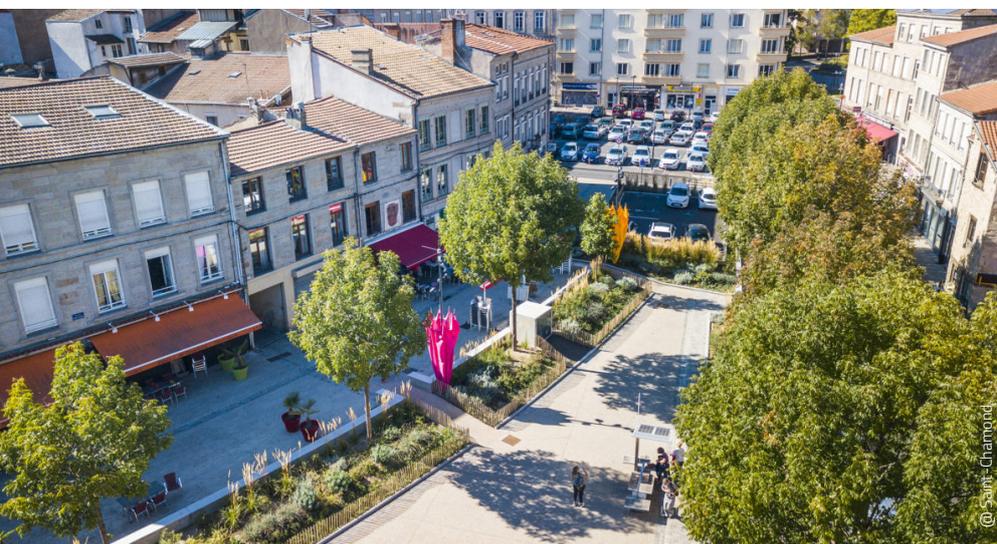
Chaque m² d'herbe, chaque pièce d'eau, chaque massif fleuri, chaque arbre contribuent à rafraîchir nos villes et limiter l'impact des canicules. Les services rendus par la nature en ville sont donc essentiels pour l'environnement urbain, tant et si bien que les pouvoirs publics valorisent de plus en plus ce patrimoine naturel pour le préserver.

Enfin, les espaces de nature en ville jouent très souvent un rôle en matière de **gestion** qualitative et quantitative des **eaux pluviales**. Les végétaux, via leurs **racines**, **filtrent** les diverses **pollutions** d'origines anthropiques et **limitent leur transfert dans le milieu naturel**. Ils participent enfin à la gestion des eaux pluviales en favorisant la **perméabilité de la ville** et ainsi, la rétention et l'infiltration. Les espaces végétalisés participent donc activement à la **réduction des risques d'inondation** liés au ruissellement pluvial. L'enjeu est ainsi très fort dans les secteurs fortement imperméabilisés comme les centres-villes mais également sur les territoires reposant sur un substrat



Rue du port à Balbigny

imperméable, à l'image des plaines du Roannais et du Forez. Sur cette dernière, la commune de **Balbigny** a particulièrement traité cet aspect lors du réaménagement de sa rue du port. Lors de travaux d'assainissement en 2021, la commune de Balbigny a eu la volonté de réduire les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel et de végétaliser la rue du port. Celle-ci a été désimperméabilisée par la pose d'un béton bitumeux poreux à granulats. Les stationnements ont été également aménagés pour devenir perméables et accueillir du gazon. Enfin, de nombreux espaces plantés ont été créés tout le long de la voirie et accueillent aujourd'hui une végétation diverse, source de biodiversité.



Place Saint-Pierre à Saint-Chamond

⁷ Breteau P, « Auparavant stable depuis l'an 1000, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 40 % en un siècle » in Le Monde, 9/11/2017. Cf. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/09/la-concentration-de-co2-dans-l-atmosphere-a-augmente-de-40-depuis-l-an-1000_5212540_4355770.html

⁸ Parc de Courzieu : <https://www.parc-de-courzieu.fr/comment-les-arbres-absorbent-le-co2/>

⁹ Epures, observatoire de l'environnement : îlots de chaleurs urbains : vers une nécessaire prise en charge des politiques urbaines, juillet 2020 cf. <https://www.epures.com/images/pdf/environnement-dev-durable/08-025-01-ICU.pdf>

➔ LA NATURE EN VILLE : SUPPORT DE VIE

La **biodiversité** désigne l'ensemble des **êtres vivants sains** et les **écosystèmes** dans lesquels ils vivent. Ce n'est qu'en **1992**, lors de la **Convention sur la diversité biologique** signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro, que l'**importance** de la **conservation** de la **biodiversité** pour l'ensemble de l'humanité est **reconnue pour la première fois**. L'Union européenne a adopté en 2011 une stratégie pour protéger et améliorer l'état de la biodiversité en Europe jusqu'en 2020. Elle est conforme aux engagements internationaux pris par l'UE dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. La France a décliné tous ces objectifs sur son territoire via les **Stratégies nationales pour la biodiversité 2004-2020, 2011-2020, et 2022-2030¹⁰**. Cette dernière en date a pour objectif de **réduire les pressions sur la biodiversité**, de **protéger et restaurer les écosystèmes** et de **susciter des changements** en profondeur afin d'**inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité** avec **3 axes** principaux :

- **Protéger et restaurer** la nature, les écosystèmes et les espèces, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées sur 30 % de notre territoire incluant 10 % de protection forte ;
- **Utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques** : accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions ainsi que l'artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature, développer les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement ;
- **Sensibiliser, former et mobiliser la société** dans son ensemble : les citoyens, notamment les jeunes, les entreprises et le secteur public...

LE VILLAGE-JARDIN DE CHEDIGNY (37)

En 1998, lors d'une vaste opération de réaménagement du bourg, le maire de l'époque, Pierre Louault a souhaité "redonner la rue aux habitants" et a transformé son village ordinaire en un village-jardin de 580 habitants aujourd'hui. Les trottoirs ont été détruits, laissant la place à des plantations en pleine terre de rosiers buissons et grimpants. Impliqués, les habitants fleurissent leur jardin et leur maison avec le soutien d'une vie associative très forte qui aide financièrement à l'acquisition de plants. Cela permet à la commune de concentrer son effort sur le personnel avec 3,5 agents techniques dédiés plutôt que sur le budget investissement, qui demeure modeste (3 000€/an).

Aujourd'hui, les rues du village sont végétalisées, fleuries et offre non seulement un cadre de vie de grande qualité, une biodiversité retrouvée mais également un lieu idéal pour le Centre de formation et d'échange sur le paysage et les jardins (CLEOME) et surtout un intérêt touristique indéniable avec 35 emplois touristiques créés et plus de 130 000 visiteurs par an qui viennent contempler le premier village de France classé Jardin remarquable par le Ministère de la culture.



Une rue de Chedigny

Ce **déclin de la biodiversité** est également **présent en ville**. Selon une étude menée en 2020 par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux, les populations d'insectes volants ont diminué de 75 % et celles des oiseaux vivant en milieu urbain ont chuté de 28 % en France en l'espace de seulement 30 ans.

Or, La **ville** est un **support de vie** pour le développement de la biodiversité au sein d'un milieu urbain minéral. Pour contrer cette dynamique négative, la ville peut être maillée d'**espaces**

végétalisés, offrant des **lieux de vie**, des **refuges** et une **source de nourriture à de nombreuses espèces**. Cela peut se traduire par la création d'espaces ponctuels dédiés à la nature tels qu'un parc urbain, un square, par la plantation d'arbres ou par le fleurissement d'un délaissé, mais cela peut aussi se formaliser par une stratégie globale à l'échelle d'une commune. (cf exemple du village jardin de **Chedigny** dans le département de l'Indre-et-Loire (37)).

¹⁰ Stratégie nationale de la biodiversité : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

Cet exemple marquant de végétalisation de chaque espace disponible s'appuie sur une **volonté politique forte**, pour en garantir l'efficacité, fondée sur un **projet urbain cohérent** permettant d'**intégrer les acteurs** de ce sujet : services techniques, opérateurs, propriétaires, population. Dans ce processus à plusieurs acteurs, la **population peut** par exemple **s'investir** dans ce verdissement de la ville en ayant la possibilité de végétaliser certains espaces publics non occupés. Pour ce faire, il est possible de mettre en place un **permis de végétaliser** aux particuliers, associations, collectifs, commerçants. Se fondant sur l'article L2125-1, 2° du Code général de la propriété des personnes publiques, le permis de végétaliser est une autorisation gratuite d'installer des éléments de végétalisation sur l'espace public. Les premières applications de ce dispositif montrent un grand intérêt de la population notamment pour la pratique du jardinage de proximité,

pour participer à l'embellissement de leur quartier et la création de lien social. Toutefois, des difficultés peuvent apparaître dans la mise en place d'aménagements pérennes s'inscrivant dans le respect des contraintes de l'espace public. Il faut également faire face aux incivilités nombreuses. La pratique régulière de l'arrosage est également un enjeu. Le permis de végétalisation se généralise aujourd'hui en France (Paris, Bordeaux, Grenoble, Dunkerque...) et localement, notamment sur les communes de Charlieu ou Pélussin.

Il est à noter que la végétalisation mobilise les acteurs publics mais qu'une part importante, on le verra plus tard, de la nature en ville est présente dans les espaces privés. Les collectivités et EPCI peuvent avoir un rôle afin d'éviter des erreurs tels que le verdissement anarchique d'espaces non dédiés ou la plantation d'espèces exotiques ou invasives.



LA NATURE EN VILLE : SUPPORT DE VALEUR

La présence de nature est créatrice de **valeur ajoutée** pour la ville. Elle permet de structurer le paysage, par une **mise en valeur des éléments marquants du territoire** (grands parcs, alignements le long des grandes voiries, coulées vertes le long des cours d'eau, mosaïque de jardins privés dans les secteurs pavillonnaires...). Elle peut permettre de redynamiser un espace en **dissimulant** des **points noirs**, des sites dégradés que l'on ne souhaite pas voir au sein d'une ville ou d'un village.

La nature en ville peut être également le support d'une **agriculture urbaine**. Parfois considérée comme une activité de loisirs, cette agriculture de proximité, qui prend la forme de **jardins ouvriers, partagés** ou **privés** sont des lieux de production de légumes et de fruits. Ils offrent ainsi un accès à ces denrées alimentaires onéreuses à l'achat pour les populations et notamment les plus pauvres. C'est avec ces objectifs que les **initiatives de jardins partagés se multiplient** dans nos villes à l'image du jardin Denfert¹¹ à Saint-Étienne, du jardin partagé des quatre saisons à Veauche ou du jardin solidaire des Restos du cœur à Rive-de-Gier et Génillac.

À la différence des jardins familiaux ou ouvriers, ces **jardins partagés** sont **conçus, aménagés, gérés avec les usagers** avec des valeurs de **démocratie participative**. Du point de vue de l'aménageur ou de la collectivité, le jardin partagé est avant tout, une nouvelle manière d'**intégrer les habitants** dans la **conception des espaces publics**. **De consommateurs d'espaces, ils deviennent acteurs**. Cette implication responsabilise les habitants à l'aménagement et surtout à la gestion de ces espaces.

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER DE LA COMMUNE DE PÉLUSSIN

Mis en place en avril 2021, le permis de végétaliser à Pélussin donne la possibilité aux personnes, associations et copropriétés de la commune de s'approprier une partie de l'espace public pour y planter et faire pousser des fleurs, un potager, des plantes et autres végétaux. La procédure est simple. Le demandeur renseigne un formulaire qui est étudié par les services techniques et des espaces verts de la commune. Celui-ci doit décrire l'espace qui sera végétalisé et comment il le sera. Le projet ne devra pas entraver ni la circulation des piétons sur les trottoirs, ni gêner la visibilité des panneaux routiers, ou bloquer les accès pompiers et les locaux à poubelles. Si la demande de permis est validée, l'engagement court pour une période de deux ans. Après environ 30 mois de mise en œuvre, la démarche a rencontré un succès limité. En effet, la population, attendant que la municipalité fournisse ou finance les plants, s'est peu engagée, contrairement à l'exemple de Chedigny où une aide financière était apportée pour les achats de végétaux.

¹¹ Le jardin Denfert : <https://www.citedudesign.com/fr/a/le-jardin-denfert-un-nouveau-jardin-partage-au-coeur-de-saint-etienne-1729>



Le Jardin Denfert, quartier de Châteaureux, Saint-Étienne



A cette valeur d'image, s'ajoute à présent une **valeur financière** avec l'exemple de la démarche du barème de l'arbre¹² ou **Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre (V.I.E.)**.

LE BARÈME DE L'ARBRE OU V.I.E

Créé en 2020 par Copalme, (association d'arboristes élagueurs grimpeurs), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77) et le centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville (Plante & Cité), ce dispositif national établit la valeur en euros d'un arbre afin de favoriser sa protection.



Barème de l'arbre

A partir du prix moyen de l'arbre dans plusieurs pépinières françaises de référence, l'application traduit automatiquement chaque caractéristique de l'arbre en indices qui vont augmenter ou diminuer l'évaluation de sa valeur. Pour les collectivités, la V.I.E. est utilisée pour mieux connaître l'arbre, sensibiliser à sa présence, éviter les altérations, et sanctionner en cas de dégradation. Une fois adopté par délibération, la V.I.E. a une valeur officielle et peut être intégrée dans un règlement de voirie, aux cahiers des charges des contrats de travaux, à une charte de l'arbre, et être communiquée aux habitants, etc. Dans le Département de la Loire, seule la commune de Riorges a mis en place ce dispositif du barème de l'Arbre en juillet 2021 afin de renforcer la protection de l'ensemble des arbres dont elle est propriétaire et dont elle a la gestion.

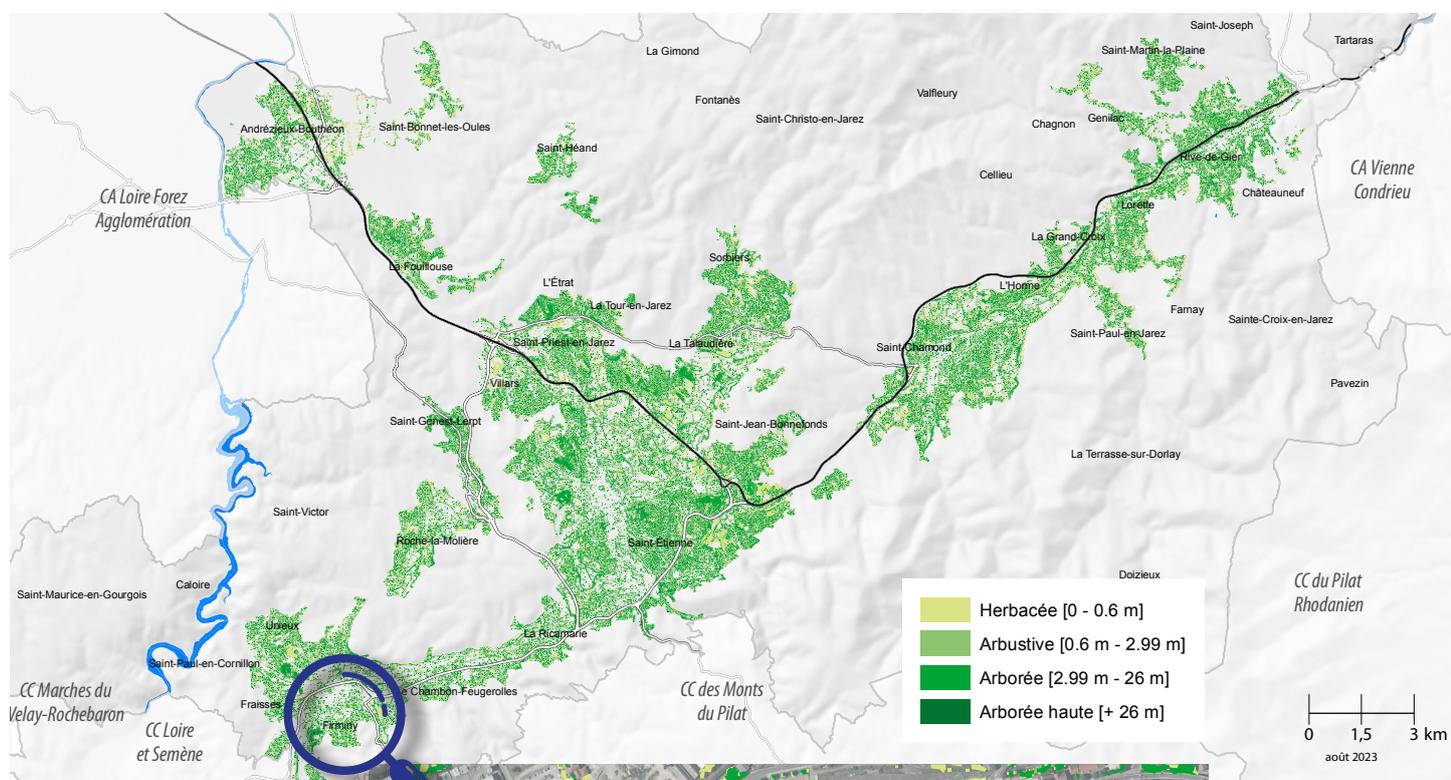
¹² Le barème de l'arbre : <https://www.baremedelarbre.fr/>

NATURE EN VILLE : L'EXEMPLE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ

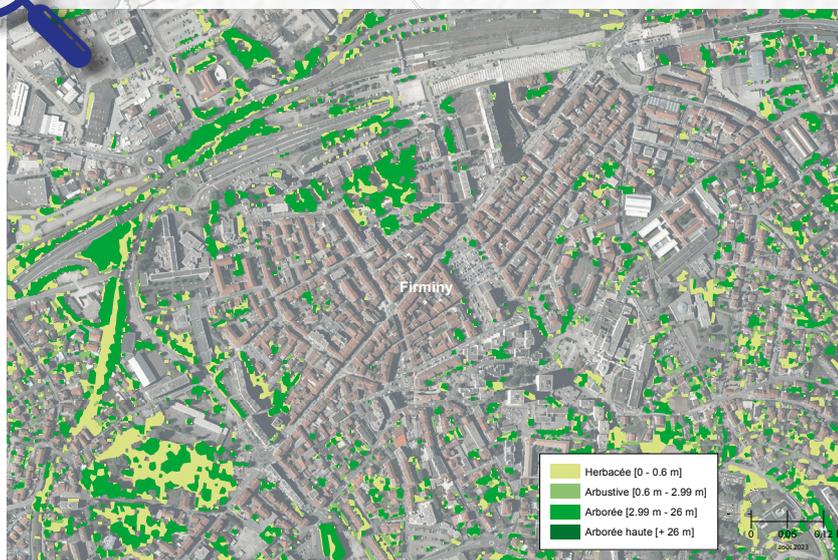
Conscient des enjeux détaillés précédemment, **Saint-Étienne Métropole** a souhaité mener une **analyse détaillée de la nature** présente dans ces centres urbains **dans le cadre de l'élaboration de son PLU**. Une cartographie précise de la couche végé-

taile montre que **37% du tissu urbain continu est végétalisé**, plus de la moitié sont des espaces herbacés, 9% sont arbustifs et 38% sont des espaces arborés (ces deux derniers éléments formant la canopée). A l'échelle de la **ville centre**, la

couverture arborée couvre **28% de la zone urbaine**, positionnant Saint-Étienne au **7^e rang national** pour les villes dites intermédiaires, derrière Aix-en-Provence (36%) ou Toulon (34%)¹³.



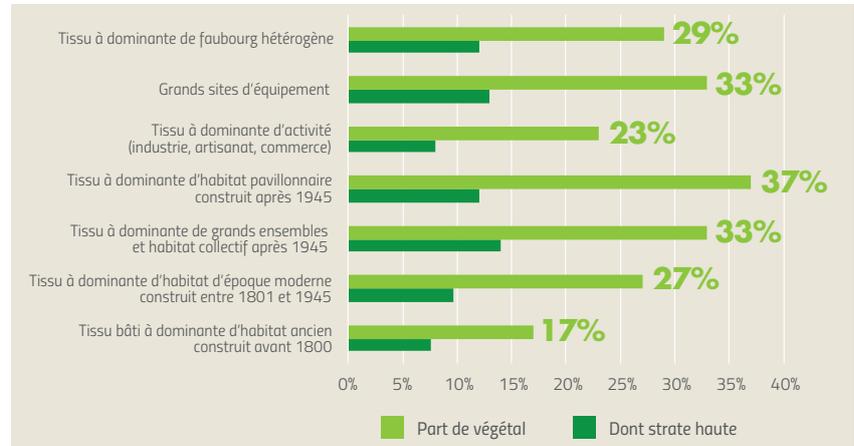
Source : epures, cartographie de la couche végétale en milieu urbain réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU de Saint-Étienne Métropole



¹³ Nos villes vertes par Kermap : <https://www.nosvillesvertes.fr/Explorer/vegetation-Saint-%C3%89tienne-42218>

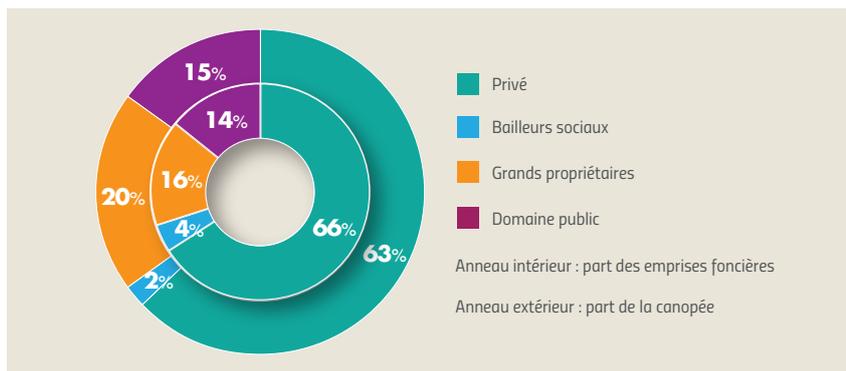
Ces espaces de nature ne sont pas répartis uniformément. Bien représentée dans les espaces pavillonnaires ou les quartiers de grands ensembles ou de grands équipements, la part du végétal est beaucoup plus faible dans les espaces bâtis anciens des centres-villes et dans les zones d'activités, comme le montre le zoom sur le centre-ville de Firminy et le graphique suivant, issu de l'étude sur les typologies et formes urbaines réalisée par epures dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Saint-Étienne Métropole.

PART DU VÉGÉTAL DANS LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES ET FORMES URBAINES DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



Source : epures - observatoire des transitions environnementales

RÉPARTITION DE LA CANOPÉE SELON LE STATUT FONCIER



Source : SÉM

Cette répartition selon le contexte urbain est concomitante à des difficultés d'accès à ces espaces verts, quand ceux-ci sont situés dans une parcelle privée de type pavillonnaire.

Avec **63% de la canopée de Saint-Étienne Métropole** sous un régime foncier privé, l'accès à la nature en ville paraît limité. Certes, les grands sites d'équipement et les tissus de grands ensembles, d'après 1945, offrent une nature abondante facilement accessible mais la majorité demeure en propriété privée et individuelle, à l'image des tissus pavillonnaires de la colline de Villeboeuf à Saint-Étienne, de la cité Beaulieu à Roche-la-Molière ou de la Véronnière à Saint-Chamond.

Ce constat se vérifie avec la cartographie page suivante qui montre la distance entre le bâti et les parcs, places et squares fortement végétalisés dans Saint-Étienne et sa couronne.

La cité Beaulieu à Roche-la-Molière



@ epures

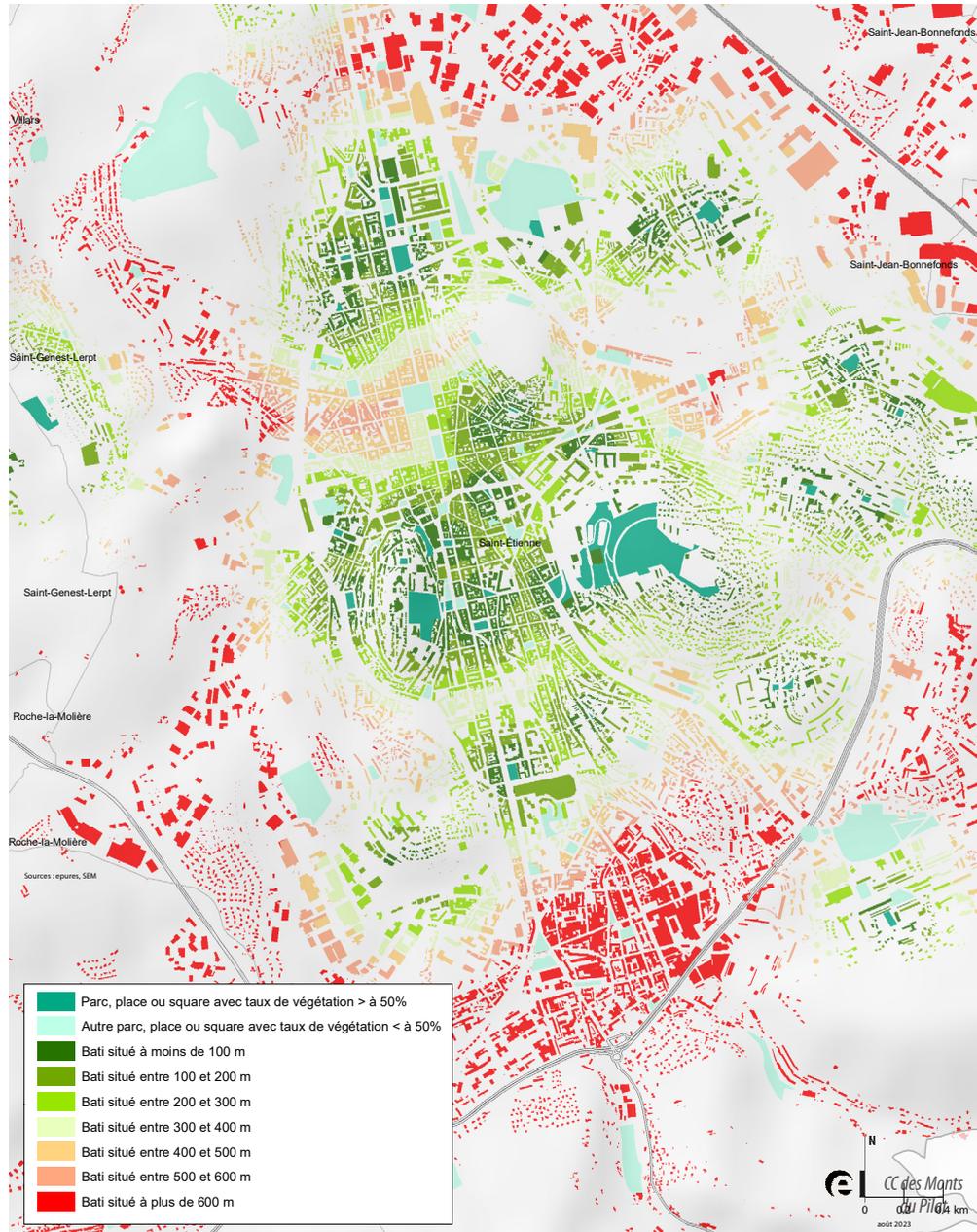
Cette carte met en évidence un **hypercentre** de Saint-Etienne qui bénéficie d'**espaces verts très proches**, avec notamment plusieurs parcs publics, des places arborées, des squares et des alignements d'arbres. Toutefois, ces distances, calculées "à vol d'oiseau", ne tiennent pas compte des **contraintes d'accessibilité**. Citons par exemple le Jardin des plantes sur la colline de Villebœuf et le parc du Musée d'Art et d'Industrie qui, malgré leur localisation idéale en centre-ville, présentent un relief et des accès qui ne favorisent pas leur fréquentation, en particulier pour des personnes à mobilité réduite (PMR).

Par ailleurs, ces espaces verts **n'offrent pas tous une nature abondante à la population**. C'est particulièrement le cas sur la ville de Saint-Etienne où de nombreux lieux publics présentent un **taux de végétalisation très faible**, n'offrant souvent que quelques arbres comme point de végétation à l'image des places très minérales de l'Hôtel de ville ou de Chavanelle. De vastes quartiers, à l'image de Bellevue, Solaure au Sud ou du Technopôle au Nord-Est, sont ainsi privés d'accès à des espaces verts de proximité.

Place Chavanelle et Jean-Jaurès Saint-étienne



DISTANCE DU BÂTI / PARCS, PLACES ET SQUARES TRÈS VÉGÉTALISÉS



LA VILLE, CONTRE NATURE ?

Nous l'avons vu précédemment, la présence de nature en ville, support humain, de vie, d'environnement et de valeur, engendre de nombreux bénéfices. Mettre en place ou remettre en place des espaces végétalisés dans des espaces urbains se confronte à plusieurs difficultés : contraintes techniques, contraintes d'usage, financières, enjeux sociaux...

LA NATURE EN VILLE COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ DANS UN CONTEXTE DE RECENTRAGE DANS LES VILLES

La présence d'espaces verts est appréciée, voire recherchée entre ville et nature pour accompagner la densité, la nature contraste alors avec la hauteur du bâti et permet de créer des espaces de respiration et des ouvertures dans les quartiers denses.

Afin de répondre à différents enjeux (sociaux, climatiques, environnementaux...), la **rationalisation de la consommation de l'espace** est au cœur des agendas politiques depuis plusieurs années. Renforcée par la loi climat et résilience, faire l'urbain dans l'existant devient un sujet de plus en plus prégnant. Le **risque** est d'aboutir à une **ville ou à des villages** de plus en plus minéraux avec un enjeu néanmoins de **rendre attractifs des centres-villes/bourgs**.

Les acteurs publics souhaitent rendre attractifs leurs centres villes et centres bourgs en s'appuyant pour partie sur un cadre agréable, le plus souvent végétalisé. A titre d'exemple, ce souhait d'aération et de végétalisation des villes est ainsi au cœur de la réhabilitation de l'îlot Eden à Saint-Étienne. Ce projet situé à seule-

Le projet de revégétalisation de l'îlot Eden



ment quelques mètres de la place de l'Hôtel de ville de Saint-Étienne est un exemple de création d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en plein centre-ville. Il s'inscrit dans une **vaste opération de renouvellement urbain**. Implanté à la place d'un ancien cinéma, ce projet, porté par la ville de Saint-Étienne et l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE), ce futur jardin couvrira une surface de 2 000 m² avec une grande diversité et une forte densité végétale. Cet espace a la vocation d'offrir aux habitants du quartier et aux promeneurs, un espace de fraîcheur et de repos en ville. Il accueillera également un jardin partagé.

Cet exemple de végétalisation s'inscrit parfaitement dans le mouvement actuel de redonner accès à la nature dans les centres-villes et de lutte contre les îlots de chaleur urbains qui touchent particulièrement les centres-villes dont celui de Saint-Étienne comme l'a démontré la publication

d'épures dédiée : "Îlots de chaleur urbains vers une nécessaire prise en charge par les politiques urbaines" de juillet 2020¹⁴. La végétation intercepte les rayons solaires, crée des ombrages et permet un rafraîchissement, notamment nocturne de la ville.

¹⁴ Publication epures sur les îlots de chaleur urbains : <https://www.epures.com/images/pdf/environnement-dev-durable/08-025-01-ICU.pdf>

Le projet de l'îlot Eden



**ANDRINE FAURE ,
RESPONSABLE DU SERVICE
HORTICULTURE ET GESTION
DES ESPACES NATURELS –
VILLE DE SAINT-ETIENNE**

Sans espaces verts, la ville devient vraiment étouffante. Il est donc important, afin de répondre à la demande et au bien-être des habitants, de maintenir les espaces verts existants, voire d'en créer. Se pose alors la question des coûts de fonctionnement. En investissement, l'espace vert coûte moins cher que la création d'une voirie par exemple. Mais en coûts de fonctionnement, il est plus cher car il demande un entretien régulier.

Quand on a des petits espaces verts aux 4 coins de la ville, l'impact sur la température de la ville reste mineur, il est plus psychologique. En revanche, le coût d'entretien de ces nombreux petits espaces est plus important que celui de quelques grands espaces, du fait d'une adaptation et au coût du matériel aux petits espaces, à la multiplication des trajets.

**NATURE EN VILLE ET COÛTS
DE GESTION**

Quand un espace vert est créé en ville, la question de son **entretien** est rapidement posée. Son évolution doit être gérée et entretenue afin d'éviter le développement d'une végétation sauvage, sources de plaintes de la part des usagers. Néanmoins, de plus en plus de ménages sont sensibles aux problématiques de la biodiversité et acceptent mieux aujourd'hui des pelouses plus hautes, plus fleuries. **Après des années de gestion stricte**, multipliant les tailles et généralisant l'emploi de produits phytosanitaires,

la **gestion des espaces verts** est aujourd'hui **plus complexe, plus précise et plus respectueuse de l'environnement**. Il n'en demeure pas moins que la gestion de cette nature en ville reste **coûteuse** pour la collectivité en termes d'investissement et surtout de gestion.

Face à cette dimension financière, les collectivités locales mettent en place **diverses stratégies**, notamment, la mise en place d'une **gestion différenciée des espaces verts**. Celle-ci repose sur une adaptation du mode de gestion à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation, ce qui permet d'optimiser les coûts. Ainsi, selon une étude économique sur les coûts de la nature en ville menée par l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France¹⁵, les **coûts d'investissement, de fonctionnement et**

de gestion, incluant le temps de travail des agents est de l'ordre de **9 €/m² par an** pour un **parc urbain très horticole**, alors qu'il est de l'ordre de **3 €/m² par an** pour un **parc urbain en gestion différenciée**. Avec le passage au zéro phyto, il s'agit également de libérer du temps sur certains espaces, afin d'en passer plus sur ceux nécessitant plus d'attention.

Mais au-delà des coûts de main d'œuvre, de fourniture des végétaux, des matériaux ou l'amortissement du matériel utilisé pour les travaux de maintenance. Il est important d'y opposer les gains indirects que peuvent rapporter la nature en ville en termes d'image, d'attractivité et de santé notamment.

¹⁵ Marc Barra, écologue à Natureparif : <https://www.dailymotion.com/video/x3bd3ei>

LE PARC DES THERMES À MONTBRISON (42)

Inauguré en mai 2022, le parc des Thermes représente un « nouvel espace de respiration et d'inspiration » pour Christophe Bazile, le maire de Montbrison. Sur quelques 3 845 m² et 8 22 000 euros de travaux dont 117 268 euros de subventions, ce nouveau poumon vert possède un jardin d'agrément ainsi qu'un espace vert, un bassin de rétention entretenu en éco-pâturage et surtout une prairie fleurie. Le tout est traité en gestion différenciée, c'est-à-dire avec un mode de gestion adapté à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Il s'agit également de libérer du temps sur certains espaces, afin d'en passer plus sur ceux nécessitant plus d'attention. Avec le passage au zéro phyto, l'objectif est de favoriser la biodiversité.



Le parc des Thermes à Montbrison en gestion différenciée

NATURE EN VILLE ET ÉQUITÉ SOCIALE

A l'instar de la création d'un axe lourd de transport en commun ou la présence d'une école, l'**aménagement d'un espace de nature en ville valorise l'espace urbain environnant** avec notamment un impact sur les biens immobiliers les plus proches, en particulier depuis la crise sanitaire.

C'est ce que constate le spécialiste de la donnée immobilière Homadata. Dans sa dernière étude publiée en exclusivité pour Capital, le groupe a en effet comparé les prix de vente en 2020 entre les appartements situés à moins de 500 mètres d'un parc et les biens situés dans le reste du quartier qui correspondent aux zones IRIS* où appartiennent ces parcs.

Résultat : **55% des communes de plus de 50 000 habitants** présentent des **surcotes** sur les **prix des appartements proches des espaces verts**. Ces résultats décroissent à mesure que la population dans la ville diminue. Ainsi, parmi les communes de 10 000 à 50 000 habitants, 48% des municipalités sont concernées par le phénomène. Pour les villes entre 5 000 et 10 000 habitants, de telles surcotes ne concernent plus que 45% des municipalités. Et pour les villes inférieures à 5 000 habitants, ces surcotes ne touchent plus que 44% des communes. "De manière générale, **plus la commune est dense et peuplée, plus l'impact d'un espace vert à proximité d'un bien immobilier est fort sur les prix**", résume Homadata.

Ce phénomène de valorisation des biens immobiliers peut entraîner des conséquences négatives avec un **risque de gentrification** partout où, la nature réapparaît. On parle alors de "**gentrification verte**". A terme, c'est potentiellement l'émergence d'une ville à 2 vitesses qui peut apparaître.

Une ville "très nature" pour les plus aisés et une ville "sans nature" pour les autres.

Afin d'éviter cette situation caricaturale source d'iniquité, la végétalisation pourrait être une voie à emprunter dès que possible, dans le cadre d'une vaste opération d'aménagement ou de rénovation urbaine, comme ce fut le cas pour le secteur du forum dans le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne.

Situé sur une colline au Nord-Est du centre-ville de Saint-Etienne, le quartier de Montreynaud est constitué de grands ensembles construits dans les années 60-70. Exemple d'un urbanisme sur dalle caractéristique des modes de faire la ville de cette époque, le secteur du forum souffrait de problèmes d'enclavement, d'entretien, d'usage et de paupérisation. Il a

donc été décidé de transformer cet espace hyper minéralisé en un espace en pleine terre, vert et ouvert.

Le point de départ du projet de réaménagement a été la destruction de constructions (tour Plein Ciel, dalles de parkings sur 3 niveaux). Le remblaiement a engendré un profond remodelage de la topographie de l'ensemble du site. Avec un relief adouci, 2 axes de promenades majeurs végétalisés ont été créés afin d'irriguer le quartier de part en part et permettant enfin de le traverser de manière simple, directe et agréable. En partie haute, l'ancienne tour plein ciel et son parvis ont été remplacés par une grande prairie bordée d'arbres fruitiers à fleurs. Lauréat du grand prix 2022 des victoires du Paysage, ce réaménagement a transformé le quartier et a offert aux habitants un cadre de vie largement renouvelé et de qualité.

L'espace forum à Montreynaud









NATURE EN VILLE ET VILLE CONTRE NATURE

À RETENIR

Support de notions humaines et environnementales, créatrice de vie et de valeur, la nature en ville apporte des bienfaits multiples (bien-être des habitants, mais aussi image et attractivité de la ville, maintien de la biodiversité...). L'enjeu est donc primordial de préserver des éléments de végétation et de recréer des espaces de nature en ville facilement accessibles. Le "Donnez-nous des squares quotidiens"¹⁶ d'Emmanuel Bourdieu du CERTU prend ainsi tout son sens.

Ces enjeux et bienfaits de la nature en ville poussent les acteurs publics à se questionner sur la nécessité de prendre en charge les contraintes (techniques, financières, d'usages...) liés à la végétalisation en ville. Entre pressions d'habitants, enjeux de biodiversité, de réponse au réchauffement climatique, d'attractivité de zones existantes voire denses, l'accompagnement d'élu.e.s. et technicien.nes est au cœur des enjeux de la ville aimable, attractive et inclusive.

¹⁶ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>